
**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'INSTITUT
4 AVRIL 2022
14H (PRESENTIEL ET DISTANCIEL)**

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022	2
3. Politique générale	2
- Réalisation du budget 2021	2
- Actualités Ressources Humaines	3
4. Formation	4
- « DIU Professeurs et CPE stagiaires »	4
- Calendriers universitaires	7
- Modification du dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation	7
- Modification des calendriers de candidature 2022-2023 en 1 ^{ère} année de master MEEF	8
5. Recherche	9
- Présentation du projet de la Teacher Academy	9
- Présentations des travaux des Olympiades d'AMU	11
6. Questions diverses	11
Annexes	

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e.s :

Mesdames et Messieurs Eric BERTON (par Christine POPLIMONT) ; Pascale BRANDT-POMARES ; Pierre DESBIOLLES ; Boumedienne FEGHOUL ; Françoise LORCERIE ; Georges MERLE ; Graham RANGER ; Nathalie REZZI ; Maïlys SILVY ; Vincent VALERY (à partir de 15h).

Représenté.e.s :

Mesdames et Messieurs Marie-Madeleine AGACCIO JENTA par Nathalie REZZI ; Blanca BARREDO GUTIERREZ par Graham RANGER ; Philippe DELAPORTE par Christine POPLIMONT ; Sophie FOUACE par Françoise LORCERIE ; Georges MERLE par Christine POPLIMONT (à partir de 15h30) ; Christine MUSSARD par Boumedienne FEGHOUL ; Lionel NICOD par Pascale BRANDT-POMARES ; Vincent STANEK par Pierre DESBIOLLES ; Pascal TERRIEN par Maïlys SILVY ; Vincent VALERY par Georges MERLE.

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Whitney AICHOURE ; Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD ; Maeva CHALLIES-SANCHEZ ; Damien GIVRY ; Daniel IMBERT ; Christelle JABLONSKI-CASTANER ; Isabelle LAGADEC ; Lola PAPON ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Magali ROBAGLIA ; Pierre-Bernard SANCHEZ ; Lucas SCHNEIDER.

Membres avec voix consultative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Patrice BONNET ; Christophe BOURDIN ; Alice DELSERIEYS PEDREGOSA ; Sandrine ESCHENAUER ; Laurence ESPINASSY ; Delphine

JOSEPH ; Patrice LAISNEY ; Nicolas MASCRET ; Nathalie MIKAILOFF ; Stéphane MOURLANE ; Heidi OSTERWALDER ; Martine QUESSADA ; Anaïs TREMEGE.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Didier ALBRAND ; Hélène ARMAND ; Virginie BABY-COLLIN ; Magali BALLATORE ; Didier BARD ; Fabrice BARTH ; Marjolaine CHATONEY ; Lionel DANY ; Anne DEMEESTER ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Mathilde FAVIER ; Jean-François GARCIA ; Julien GARRIC ; Anne GOMBERT ; Isabelle LANG ; Frédéric LETERME ; Valérie MAILHES ; Laurence MOURET ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Jean-François RANUCCI ; Véronique REY ; Ariane RICHARD-BOSSEZ ; Nathalie RICHIT ; Frédéric SAUJAT ; Nicolas SEMBEL ; Éric VOTTERO ; Rachid ZAROUF.

1. Informations générales

Pascale BRANDT-POMARES : Le point d'information est déroulé au fur et à mesure de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022

Le procès-verbal du CI du 7 février 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Politique générale

• Réalisation du budget 2021

Martine QUESSADA : Cette présentation comprend deux parties : le fonctionnement et l'investissement ; la masse salariale.

Dépenses de fonctionnement et d'investissement : cf. annexe 1

Les dépenses de notre composante ont été regroupées par thèmes, de manière à présenter des grandes lignes de dépenses.

- 1/ Agencement de bâtiments : inventoriables car améliorant la valeur des bâtiments ;
- 2/ Matériel informatique, logiciels, licences : certaines dépenses sont inventoriables, d'autres non ;
- 3/ Mobilier, outillage : uniquement inventorable ;
- 4/ Fournitures administratives, d'entretien, pédagogiques, vêtements EPI (équipement professionnel individuel) ;
- 5/ Entretien, réparation, travaux sur les quatre sites ;
- 6/ Déplacements, frais de missions et de réception : un peu moins importants cette année du fait des restrictions liées à la crise sanitaire ;
- 7/ Abonnements, documentation, reprographie ;
- 8/ Déménagement, nettoyage, désinfection, etc. : prestations de services. Ce poste a été plus conséquent cette année, pour deux raisons : dépenses de déménagement liées à l'utilisation par l'IUT d'un bâtiment du site d'Aix ; externalisation d'un certain nombre de services relevant habituellement des personnels logistique ;
- 9/ Affranchissement, location de TPE, frais de port (l'affranchissement ne concerne que les sites de Digne et Avignon, Marseille et Aix étant pris en charge par la DEPIL) ;
- 10/ Divers : Taxes, impôts, dépenses diverses.

Le total de ces dépenses (sur factures) s'élève à 568 919 € pour l'année 2021.

➤ Diminution budget initial :

Ce budget est assimilable à des dépenses mais se matérialise par des diminutions de budgets (facturations internes). Il concerne les dépenses qui sont avancées par AMU puis remboursées par l'Inspé. Il s'agit essentiellement des dépenses liées à la DEPIL et la DOSI, ainsi que le marché de nettoyage (8 mois engagés en 2021, 4 en 2022).

➤ Augmentations budget initial, liées aux évolutions du budget initial et identifiées en cinq lignes :

Ces budgets concernent des augmentations par rapport au budget initialement prévu
- le financement de projets pour lesquels l'Inspé participe au financement essentiellement des appels à projets internes AMU comme le Fond d'Intervention Pédagogique (2021 : FIP

ECHOS) ;

- le projet Gabon (datant de 2019, reporté et essentiellement exécuté en 2021) ;
- une enveloppe supplémentaire dont nous avons bénéficié pour le ménage sur le site de Marseille ;
- un abri vélo sur le site de Marseille qui a été pris en charge par la DEPIL ;
- des travaux dont une partie a été prise en charge par le SCD sur le site d'Aix.

Le montant du budget initial (617 729 €), ce budget a été dépassé (780 243 €) et une grande partie a été exécuté.

La masse salariale : Cf. Annexe 2

La masse salariale est divisée en deux parties : la masse salariale Etat et la masse salariale ressources propres.

La masse salariale Etat est un budget géré directement pas AMU, dont le montant est connu. Elle permet de rémunérer les personnels titulaires, fonctionnaires de l'Etat. tout le personnel fonctionnaire de notre composante.

La masse salariale ressources propres, directement gérée par l'Inspé concerne :

- les contractuels, à la fois en CDD et CDI,
- les gagés Sauvadet (progressivement stabilisés sur des supports Etat),
- les heures complémentaires, les équivalences de service, les Primes pour Charge Administrative et Responsabilité Pédagogique (HCC, EQS, PCA, PRP),
- les vacances administratives, indemnités et primes diverses.

La masse salariale ressources propres a été légèrement dépassée par rapport au budget prévisionnel.

Pascale BRANDT-POMARES souligne l'importance de comprendre le modèle économique et les nouvelles modalités de la formation. Les Inspé ont été soumis à de nouvelles règles, notamment concernant l'intervention d'un tiers d'enseignants en postes en établissements, dont certains ont été pris en charge par le rectorat.

Pierre DESBIOLLES : Le « budget de projet » qui existait auparavant permettait une vision globale en quantifiant les apports de chacun des financeurs et montrait le coût réel de la formation. Il y aura probablement des modifications du paysage économique et des accords nouveaux dans les années à venir dans le cadre des nouvelles modalités de formation (initiale et continue).

Pascale BRANDT-POMARES : L'augmentation du budget des heures complémentaires, qui a été soulignée lors de la conférence budgétaire, représente un problème à considérer.

Pierre DESBIOLLES : Le budget de projet permet une cartographie financière RH et met le potentiel d'enseignement en regard de la charge d'enseignement (ressources existantes sans heures complémentaires ou vacances). Cela permet de construire des indicateurs de pilotage, notamment concernant la marge devant être dégagée pour mettre en adéquation la charge et le potentiel d'enseignement. C'est aussi un outil de pilotage au niveau du dialogue de gestion avec l'université, qui a un regard sur les projets des autres composantes.

Pascale BRANDT-POMARES : Ces outils de gestion sont importants et pourraient faire l'objet d'un point d'information lors d'un prochain conseil. L'Inspé a déjà engagé un travail permettant une cartographie de la masse salariale et la conversion d'emplois en potentiel d'enseignement. Cela se traduit en indicateurs pour construire la politique d'emploi.

- **Actualités Ressources Humaines**

- **Le repyramidage :**

Pascale BRANDT-POMARES : Le repyramidage concerne la promotion des enseignants de l'enseignement supérieur. Pour les maîtres de conférences, il peut prendre la forme de recrutement en 46/3. Le président a souhaité que ce repyramidage puisse se faire et trois postes ont été obtenus à l'Inspé, dans trois laboratoires de SFERE-Provence (ADF, PsyClé, ISM).

Il y a aussi un repyramidage au niveau national, qui aurait dû se faire pour 2021 et 2022. Cela n'ayant pas été fait en 2021, les recrutements des deux années sont reportés en 2022. L'université a transmis la répartition des postes en fonction des sections CNU

présentes dans l'université. La composante Inspé émerge à plusieurs sections CNU, néanmoins peu de postes seront libérés.

- **Le nouveau régime indemnitaire : le Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC)**

Ce nouveau régime modifie les modalités des indemnités, notamment sur les points suivants :

- Niveau 1 : mensualisation de l'indemnité liée au grade (PRES), déjà mise en œuvre ;
- Niveau 2 : prime globale dans laquelle les primes actuelles seront intégrées (PRP et PCA) ;
- Niveau 3 : indemnité liée à une évaluation des engagements, pour laquelle il faudra déposer un dossier et qui correspond à l'ancienne PEDR.

Ces nouvelles modalités sont en cours de mise en œuvre et impliquent une charge de gestion RH très importante. Elles ne concernent que les enseignants-chercheurs. Le régime indemnitaire des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, soit un tiers des enseignants de l'Inspé, ne change pas. Le souhait de l'Inspé et de l'université est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de différence de traitement.

Christophe BOURDIN : L'université a transmis le nombre de postes par section. Combien de postes sont éligibles à l'Inspé et dans quelles sections ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il y a une forte pluridisciplinarité et plusieurs sections sont éligibles à l'Inspé mais une majorité d'enseignants est en 70^{ème} section. Il est donc souhaitable qu'il y ait un poste dans cette section. Dans l'université, la 70^{ème} section est éligible dans d'autres composantes et il n'y a qu'un seul poste. Il y a peu de postes en 74^{ème} section et celle-ci étant très représentée en faculté de sport il semble peu probable d'en obtenir. Néanmoins, il est possible pour tous de candidater.

Il y aura davantage de possibilités de repyramidage par le 46/3.

Laurence ESPINASSY : Quel sera le cadrage du repyramidage au niveau d'AMU ?

Christophe BOURDIN : Il y aura un cadrage au niveau national mais les règles en interne ne sont pas encore connues.

Laurence ESPINASSY fait un point d'information RH sur l'actualité en cours à l'Inspé :

- la campagne d'ATER est lancée ;
- les comités de sélection des enseignants-chercheurs sont constitués ;
- les recrutements des 1^{er} (3 postes) et 2nd degrés (3 postes) sont lancés ;
- la campagne de recrutement des mi-temps partagés est lancée (renouvellement pour ceux qui le souhaitent) ;
- la discussion avec les responsables de collèges est en cours pour anticiper les besoins de la rentrée prochaine.

4. Formation

Patrice BONNET présente le prévisionnel de demandes de postes d'alternants M2 pour les étudiants en M1 cette année. Depuis la rentrée, le stage est possible en alternance en M2. Le nombre de contrats pour la rentrée prochaine à l'échelle académique n'est pas encore connu. Mais, sur la base d'une enquête sur les souhaits des étudiants en M1, un 1^{er} bilan a été établi, par mention (la répartition par spécialité est détaillée dans cette enquête). Les résultats ont été transmis aux responsables de formation et au rectorat.

Cf annexe 3

- Mention 1 (PE) : parmi les 70% de répondants, 57 % souhaitent un contrat d'alternance (332 postes) ;
- Mention 2 (Collèges, Lycées) : parmi les 60% de répondants, 45 % souhaitent un contrat d'alternance (292 postes) ;
- Mention 3 (CPE) : parmi les 60% de répondants, 25% souhaitent un contrat d'alternance (14 postes).

• « **DIU Professeurs et CPE stagiaires** » Cf. Annexe 4

Patrice BONNET : Avec la mise en place du continuum de formation et du nouveau concours, il y aura une nouvelle population de fonctionnaires-stagiaires, tous titulaires d'un master. Ils ne seront plus en master MEEF et il faudra assurer leur formation. Il s'agit de proposer un nouveau diplôme pour accueillir la formation de ces fonctionnaires-stagiaires, ce qui a généré un travail important, y compris au niveau national, avec le réseau des

Inspé.

Le cadre général :

L'arrêté du 4 février 2022 modifie les modalités de la formation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaire. Le rôle de la Commission académique est renforcé car elle permet de proposer un parcours de formation adapté. Deux dispositifs de formation :

- les parcours d'adaptation : fonctionnaires-stagiaires à mi-temps, lauréats du concours n'ayant pas suivi le master MEEF et/ou sans expérience professionnelle significative ;
- parcours d'approfondissement et parcours de consolidation : fonctionnaires-stagiaires à temps plein avec 10 à 20 jours de formation, lauréats issus du master MEEF ou ayant une expérience d'enseignement significative.

Cela ressemble à la formation actuelle sauf que les temps pleins seront les étudiants de master MEEF et qu'il y aura des PE parmi eux.

La formation (conçue à l'échelle du réseau des Inspé) :

La volonté est d'inscrire la réforme dans une dynamique nationale, avec une homogénéisation de la formation, tout en gardant une certaine flexibilité permettant une adaptation au niveau local. L'objectif est de créer le nouveau statut d'enseignant en formation et de construire un cadre de reconnaissance des compétences acquises. Il faut recevoir les stagiaires à l'université et reconnaître cette année de formation. Cette année supplémentaire rentre dans le nouveau continuum de formation. Il s'agit de créer un cadre lisible de formation et de prévoir des moyens supplémentaires, qui ont été validés par le MESRI pour les universités d'accueil et les Inspé.

La proposition nationale, soutenue par le réseau des Inspé et France université, est de créer deux Diplômes Inter Universitaires (DIU), l'orientation se faisant par la commission académique :

- un DIU pour les stagiaires à mi-temps : « Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier », de 220 à 250h, avec trois parcours de formation (1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif) ;
- un DIU pour les stagiaires à temps-plein : « Professeurs et CPE stagiaires - Approfondissement et consolidation », de 60 à 120h, avec les mêmes parcours.

Ce dispositif de formation s'appuie sur le référentiel de formation publié en 2019 et décliné en attendus de formation à mobiliser. Cette offre est déclinée à travers un parcours incluant la culture commune (laïcité, égalité filles-garçons, l'école inclusive et le numérique) et comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance (dont didactique et pédagogie). L'évaluation est basée sur le degré de maîtrise des compétences professionnelles, en continuité avec l'approche par compétences en ce qui concerne notre Inspé (implique un diagnostic préalable des acquis).

Ce cadre national est encore en discussion. Une fois fixé, il faudra construire les contenus de la formation et les soumettre au vote dans les instances.

Nathalie REZZI : Le nombre de PE souhaitant devenir alternants, sur les quatre sites, selon les résultats de l'enquête, dépasse-t-il le nombre de postes disponibles ? Le nombre de postes proposés pour la rentrée 2022 est-il connu ?

Georges MERLE : La Division des Structures et des Moyens (DSM) du rectorat vient d'envoyer la 1^{ère} liste concernant les postes d'alternants disponibles. Des réunions sont déjà prévues et les informations seront rapidement précisées et diffusées.

Patrice BONNET : Anticiper les vœux des étudiants permet de préparer la rentrée de manière optimale.

Nathalie REZZI : Cela permet aussi aux enseignants de voir si l'alternance est souhaitable ou non pour l'étudiant, en fonction des publics et des attendus de la formation.

Patrice BONNET : Néanmoins, il s'agit d'une enquête d'intentions, qui ne rend pas compte des choix des non-répondants et contient une marge d'erreur concernant les choix effectifs.

Graham RANGER : Les heures de formation correspondent-elles à des heures de présence

ou incluent-elles des travaux personnels hors site ?

Patrice BONNET : Ces heures seront déclinées en fonction de la politique de formation des Inspé. C'est un temps global de formation pour les mi-temps comme pour les temps pleins, qui peut inclure des temps hors sites (terrain, formation délocalisée, enseignement particulier, travail personnel, etc.).

Pascale BRANDT-POMARES : Il y a un engagement de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) pour le financement de cette formation, à hauteur des 45 millions évalués par le réseau des Inspé. La répartition entre les partenaires n'est pas encore connue.

Vincent VALERY : Se pose aussi la question des frais de déplacement des stagiaires. Aujourd'hui, ils sont remboursés pour les fonctionnaires-stagiaires temps-pleins et les fonctionnaires-stagiaires à mi-temps touchent l'Indemnité forfaitaire de formation (IFF). Il n'y a pas encore d'information concernant les remboursements possibles des fonctionnaires-stagiaires en formation 10 à 20 jours sur le territoire de l'académie et les différents sites de l'Inspé. Cela peut impacter de manière importante le budget du service formation.

Pascale BRANDT-POMARES : Cela pourrait conforter l'idée, déjà envisagée au niveau national, de ne faire que dix jours de formation.

Patrice BONNET : Concernant la formation des fonctionnaires-stagiaires temps-pleins, il n'y aura pas d'allègement de charge d'enseignement. Cela génère des problématiques en termes d'organisation de la formation, en particulier pour le 1^{er} degré.

Vincent VALERY : Pour le 2nd degré, il y avait déjà ce modèle, avec beaucoup moins de fonctionnaires-stagiaires temps-pleins mais déjà 10 jours de formation sans décharge d'enseignement. Pour le 1^{er} degré cela sera plus complexe.

Pascale BRANDT-POMARES : Peut-on préciser comment se passait la formation pour le 2nd degré pour les enseignants stagiaires ?

Vincent VALERY : Jusqu'à présent, pour les fonctionnaires-stagiaires du 2nd degré, un calendrier des dix journées de formation était prévu à l'avance, en accord avec les formateurs de l'Inspé. Il était publié au mois de juin dans le bulletin académique, avec les journées susceptibles d'impacter les emplois du temps, pour informer en amont les chefs d'établissement.

Patrice BONNET : Un jour était libéré, par exemple par discipline, ce qui permettait d'y intégrer des jours de formation.

Pascale BRANDT-POMARES : Avec l'augmentation du nombre de fonctionnaires-stagiaires, cela fait peser davantage de contraintes sur les établissements.

Vincent VALERY : Des inquiétudes se sont effectivement exprimées à ce sujet.

Patrice BONNET : Cette solution était assez opérationnelle car elle n'impactait pas ou peu les services des fonctionnaires-stagiaires en formation, mais ils étaient moins nombreux. Le problème se pose surtout pour le 1^{er} degré. Plusieurs modèles sont proposés dans d'autres académies : remplacement des fonctionnaires-stagiaires PE sur des semaines massées, par des AED, des étudiants alternants M2, des brigades ; temps de formation fixés les mercredis (choix de nombreuses académies) ; etc.

Pierre DESBIOLLES : Quel est le nombre de stagiaires concernés ? Un regard est-il possible sur la diversité des situations (étudiants ayant suivi le master MEEF ou non, lauréats ou futur lauréats ayant le master MEEF parfois plusieurs années avant, etc.) ?

Patrice BONNET : Une estimation a été faite, autour de 50% des étudiants pour le 1^{er} degré et de 40% pour le 2nd degré, seront concernés par ce dispositif. Les étudiants ayant eu le master MEEF les années précédentes sont identifiés car ils étaient inscrits en DESU. L'inquiétude est que peu de M2 du master MEEF présenteront le concours. Cette année en M2, beaucoup d'étudiants sont déjà stagiaires. Les besoins seront plus importants pour les stagiaires mi-temps mais il y aura beaucoup de nouveaux temps-pleins. Ce sera encore une année de transition. La question se pose pour les titulaires de l'ancien master MEEF, pour lesquels il faut s'assurer qu'ils seront toujours considérés comme titulaires du master, bien que la formation soit différente.

Françoise LORCERIE : Le nouveau statut d'enseignant en formation sera-t-il réservé à ceux qui ne sont pas issus des master MEEF ou concernera-t-il tous les étudiants ? Tous auront-ils le même régime concernant les indemnités de déplacement ?

Patrice BONNET : Ce statut concerne tous les étudiants mais il n'y a pas d'information concernant les indemnités de déplacement.

Pascal BRANDT-POMARES : Cela a-t-il été pensé par le rectorat ?

Vincent VALERY : Il n'y a pas de raison que ces statuts ne bénéficient pas à nouveau de l'indemnité forfaitaire de formation (IFF), pour ceux qui remplissent les conditions nécessaires. Mais il est peu probable qu'une indemnité soit prévue pour dédommager les fonctionnaires-stagiaires à temps-complet devant suivre 10 à 20 jours de formation. Si la décision retenue est que la DAFIP (service métier) les prenne en charge, cela aura un impact non négligeable.

Pascale BRANDT-POMARES : Les contractuels ne sont pas dédommagés.

Georges MERLE : La Direction académique des services départementaux de l'éducation (DASEN) nous informe que le Ministère demande à positionner 113 supports d'alternants pour le 2nd degré à la rentrée. Les demandes des étudiants sont *a priori* plus importantes mais il n'y a pas d'autres informations à ce stade. Le nombre a été revu à la baisse au regard des nombreux désistements l'année précédente.

Patrice BONNET : C'est un nombre beaucoup moins important que cette année (270 supports pour le 2nd degré et 245 pour le 1^{er} degré).

- **Calendriers universitaires**

Cf. Annexe 5

Patrice BONNET : Ce calendrier a fait l'objet d'un travail avec les responsables de mention et de parcours, en particulier sur un élément nouveau : la coupure entre le semestre impair et le semestre pair. Le semestre impair, qui se termine actuellement fin décembre, est très court, cela obligeant parfois à déborder sur le 2^{ème} semestre. Pour équilibrer les semestres, il est proposé de couper l'année autour de la semaine 3. Il existe une légère différence avec la mention 4, M1, pour laquelle la coupure est décalée d'une semaine.

Cette coupure implique une modification du calendrier de fin d'année et les jurys du mois de juin ont été repoussés pour les M1 et les M2. Cela permet d'investir plus largement la fin d'année.

Les vacances universitaires (en rose dans le document) :

- les M2 des mentions 1,2,3 : deux semaines de vacances et sur les mêmes périodes ;
- les autres parcours : une semaine de vacances d'automne, deux aux vacances d'hiver et une aux vacances de printemps.

Ce travail a également été fait en collaboration avec les autres composantes partenaires mais il n'est pas possible de coordonner complètement les calendriers.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité.

- **Modification du dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation Cf. Annexe 6**

Patrice BONNET : Il s'agit de proposer aux étudiants lauréats du master 2 MEEF n'ayant pas réussi le concours, un dispositif d'aide à l'accès aux métiers. Ce dispositif existe déjà et permet d'accompagner les étudiants inscrits en M2 et n'ayant pas eu le concours en M1, de manière à renforcer les compétences en vue du concours et sécuriser l'accès aux métiers. Dans la nouvelle formation, le concours étant placé en fin de M2, ce dispositif n'est plus adapté. Il est donc proposé de le modifier de manière à correspondre aux nouveaux besoins exprimés tant par les étudiants que par les responsables de formation. Il s'agit toujours de sécuriser l'accès aux métiers en accompagnant les étudiants non lauréats à poursuivre leur formation pour se représenter aux concours l'année N+1 après l'obtention du MEEF. Ce dispositif ne concerne que les étudiants titulaires du master MEEF de l'Inspé d'Aix-Marseille.

La maquette de formation a été modifiée en suivant deux axes principaux :

- revoir les objectifs et la nature des UE : gagner en lisibilité, afficher clairement le continuum de formation avec le master MEEF, assurer les modules communs entre les spécialités et indispensables à la construction de la professionnalité.
- penser le dispositif sous la forme d'un parcours d'accompagnement adapté aux besoins de l'étudiant qui doit consolider ou approfondir certains attendus du master MEEF : annualisation du parcours, renforcement du diagnostic partagé avec l'étudiant, renforcement de l'approche formative sans nécessaire évaluation certificative.

Les contenus et les objectifs des trois UE sont précisés dans le document et mettent en avant les compétences communes, quel que soit le parcours.

Ce dispositif est adossé aux UE de master 1 et 2 et il faudra identifier les modules choisis par les étudiants. Il est complexe de suivre à la fois des UE de M1 et de M2, cela pourrait se faire par une alternance entre les semestres. La structure du dispositif actuel est conservée. Les trois UE ont été maintenues, les volumes horaires ont été légèrement modifiés ainsi que les intitulés. L'UE 1 est davantage centrée sur le développement des compétences écrites, les deux autres sur les compétences orales, elles correspondent en cela aux objectifs de préparation aux concours et aux métiers. La dernière UE est davantage centrée sur l'entrée dans le métier et la préparation de l'entretien professionnel. Le stage est optionnel dans ce dispositif, une partie des étudiants auront par ailleurs un emploi, parfois de contractuel, ce qui permettra d'alimenter leur professionnalisation.

Les effectifs seront contingentés à 240 étudiants maximum, il ne sera pas possible de recevoir tous les étudiants. Une répartition en fonction des disciplines et des parcours pour éviter des effectifs trop importants est en réflexion, même si cela ne devrait pas concerner les premières années au regard du nombre d'étudiants en M2.

Nathalie REZZI : 1/ Les étudiants qui suivront ce dispositif (M2 non lauréats), devront-ils s'inscrire et quel est le montant des frais d'inscription ? 2/ Si beaucoup d'étudiants souhaitent suivre ce dispositif, comment cela sera-t-il géré par rapport au nombre de places ?

Patrice BONNET : 1/ Les frais d'inscription sont de 243 € comme pour le master. 2/ Chaque responsable de parcours identifie des critères qui permettront de sélectionner les étudiants. Il ne sera pas possible d'augmenter le nombre d'inscrits afin de respecter les moyens alloués à cette formation et son fonctionnement.

Le dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation est adopté à l'unanimité.

- ***Modification des calendriers de candidatures 2022-2023 en 1ère année de master MEEF Cf. Annexe 7***

Patrice BONNET : Nous avons voté le calendrier en novembre-décembre 2021 suite à l'annonce de la possible mise en place d'une plateforme unique de candidatures au niveau national. La mise en place de cette plateforme a été reportée à la rentrée 2023/2024. Une circulaire datant du 28 février 2022, demande, à l'échelle nationale, de rendre les avis d'admission au plus tard le 24 juin 2022. Or nous avons voté un calendrier dans lequel la clôture des candidatures était notifiée au 26 juin pour les mentions 2 et 4. Cette circulaire nous oblige à revoir les dates de fermeture de la plateforme. Les modifications, qui concernent les mentions 2 et 4, sont les suivantes :

- date de clôture des candidatures : le 15 juin
- date de rendu des avis à tous les candidats : le 24 juin au plus tard.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Graham RANGER : Cette année, pour les inscriptions en master MEEF Anglais à Avignon, il y a eu plus de 70 candidatures au mois de juin, dont beaucoup de candidats locaux sur liste d'attente. En septembre il restait 25 inscrits, les candidats locaux étant souvent partis

entre-temps, la limitation des capacités d'accueil ayant généré une perte de candidats. Des capacités d'accueil plus importantes permettraient de retenir les candidats locaux, tout en présentant peu de risques car les inscrits resteront assez peu nombreux sur Avignon. Le problème vient du fait que les étudiants candidatent dans plusieurs masters et n'informent pas l'Inspé lorsqu'ils choisissent un autre établissement. Les places ne sont pas libérées suffisamment tôt pour permettre aux candidats locaux de s'y inscrire.

Patrice BONNET : Il n'est pas possible d'augmenter les capacités d'accueil car elles ont été votées. En revanche, la circulaire 2022 impose la date de publication des avis pour tous les étudiants au 24 juin, ils devront valider leur choix et s'inscrire avant le 8 juillet. Au-delà de cette date, les étudiants non-inscrits, même s'ils ont un avis favorable, seront désinscrits. La problématique sera résolue car les listes complémentaires pourront remonter très rapidement.

Graham RANGER : D'autres inquiétudes concernent l'inscription des étudiants à l'étranger qui n'auront pas nécessairement leurs résultats pour le 8 juin. Il est dit dans la circulaire que les établissements attendront les résultats et cela risque de concerner davantage les filières Langues.

Patrice BONNET : Les étudiants ayant de multiples candidatures, à la fois à AMU et Avignon Université, devront être sensibilisés à l'importance de libérer leur place rapidement une fois leur choix fait.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

5. Recherche

• *Présentation du projet de la Teacher Academy*

Diaporama déposé dans l'AMUbox

Alice DELSERIEYS : Le projet UNIT-T Academy, « Teacher Academy », a été accepté. La proposition a été déposée en septembre 2021, en réponse à l'appel à projets Erasmus, concernant les académies européennes de la formation des enseignants (teacher academy). Ce type d'exercice est un excellent exemple de la collaboration entre les équipes de recherche, les équipes d'enseignants et les différents pôles administratifs de l'Inspé, notamment le pôle Recherche et Coopérations Internationales en éducation, lequel a assuré toute la partie logistique, financière et le cadrage de ce projet. Il reste un certain nombre d'étapes avant que le projet puisse réellement démarrer mais l'objectif est que le 1^{er} évènement (Kick-Off meeting) puisse avoir lieu dans le courant du mois de juin.

Ce projet vise à donner une impulsion à l'internationalisation de la formation des enseignants, la perspective internationale des étudiants, des formateurs et de l'Inspé. Il s'inscrit dans la dynamique et le projet de CIVIS, contextualisé à la formation des enseignants. Le projet compte des partenaires de l'alliance CIVIS : Université Libre de Bruxelles, University degli Roma La Sapienza en Italie, l'Université de Tübingen en Allemagne, National and Kapodistrian University of Athens en Grèce. Le Rectorat d'Aix-Marseille est aussi partenaire et un certain nombre d'institutions dans les différents pays sont associées à ce projet et font le lien avec le contexte scolaire. Depuis le dépôt du projet au mois de septembre, de nombreux intérêts au niveau de CIVIS se sont manifestés. Ce projet a vocation à durer trois ans, avec l'espoir d'une certaine stabilité, pour que le projet s'inscrive dans le long terme, comme c'est le cas pour les universités européennes. Dans cette perspective, 25 Teacher Academy seront financées au niveau de l'Europe, afin de structurer la coopération internationale au service de la formation des enseignants.

Les différentes activités pressenties dans ce projet :

Le projet s'appuie sur une expertise au sein d'Aix-Marseille Université (AMPIRIC, CIVIS, SFERE-Provence, etc.) ou des différents partenaires impliqués. Il ne s'agit pas de rajouter un projet supplémentaire mais de donner une impulsion internationale aux actions existantes.

Quatre grandes catégories d'actions :

Stratégies 1 : Conception de modules hybrides de formation ;

Stratégies 2 : Organisation d'une semaine européenne à destination des étudiants futurs enseignants (école d'été) ;

Stratégie 3 : Développement des actions de formation de formateurs, inspirées des ateliers ADPE, communautés de pratiques ;

Stratégie 4 : Projets de recherche-action associant des écoles et des équipes de recherche de deux pays différents. Le modèle correspond à ce qui se fait dans les projets SFERE-DAFIP ou dans les projets de l'action 2 d'AMPIRIC, également en lien avec la DAFIP. L'idée est d'associer un établissement scolaire à une équipe de recherche, en ajoutant la dimension internationale.

Une dimension transversale concerne les mobilités internationales dans la formation des enseignants, des étudiants et de tous les acteurs de la formation. Une réflexion est menée sur le sens de ces mobilités et sur l'attractivité du métier d'enseignant au niveau international.

Ceux qui le souhaitent peuvent participer au projet et s'associer aux actions menées au cours des trois années à venir.

Projet UNIT-T Academy, « Teacher Academy : <https://inspe.univ-amu.fr/fr/teacher-academy-projet-uni-t-academy> CIVIS : <https://civis.eu/fr>

Pierre DESBIOLLES : Avez-vous des objectifs plus chiffrés ou des exemples sur les modules hybrides et les actions menées.

Alice DELSERIEYS : Tout est strictement quantifié et repose sur des enveloppes budgétaires. Le projet vise le développement de 20 modules de formation, les parcours ne sont pas encore identifiés et dépendront des choix des équipes impliquées. L'objectif de ces modules est de développer les échanges entre les étudiants de différentes universités et des ressources coconstruites, permettant une dimension comparative sur des sujets donnés. Il est prévu une école d'été par an et cinq groupes de formateurs d'enseignants sur cinq thématiques différentes (une par pays). L'objectif est de développer 12 projets de recherche-action. Concernant les mobilités, il est prévu 180 mobilités étudiantes de trois semaines et 105 mobilités enseignantes d'une semaine.

La dynamique de mobilité des étudiants était assez forte avant la maîtrise. Depuis, les mobilités pour les mentions 1, 2 et 3 ont nettement diminué, notamment du fait de l'organisation de la formation. Depuis cette année, une dynamique a été donnée pour encourager les étudiants de M1, l'organisation le permettant davantage. Une trentaine d'étudiants est concernée cette année. En revanche, le montage financier permettant ces mobilités est difficile et nous devons encore travailler la cohérence et l'organisation de ces mobilités dans les parcours de formation.

Françoise LORCERIE : Comment amener des gens qui ne se connaissent pas à imaginer des projets en commun ?

Alice DELSERIEYS : Cela est en cours et s'inscrit dans la dynamique de CIVIS qui propose des webinaires. Il y a aussi des événements démultiplicateurs, tels que le Kick-off meeting qui doit permettre aux personnes intéressées d'échanger et de lancer des activités. Néanmoins, un travail de relai au niveau local sera nécessaire, par les différentes institutions, pour identifier les personnes intéressées et organiser cette mise en relation.

Pascale BRANDT-POMARES : Une énergie est partie de l'Inspé et a permis de mettre en relation des équipes, d'enclencher une dynamique de projet.

Pierre DESBIOLLES rappelle que dans le code de l'éducation, l'une des missions des Inspé est la participation à des actions de coopération internationale.

Pascale BRANDT-POMARES précise qu'il y a eu 11 lauréats pour cet appel à projet, dont deux universités françaises, dont une seule est coordinatrice.

Alice DELSERIEYS : Dans les échanges avec la Commission européenne, il est important de considérer que l'objectif est une structuration à long terme de l'internationalisation de la formation des enseignants et ne s'arrête pas à la durée du projet ou à une thématique. Dans les 11 projets, nous sommes le seul qui porte la dynamique de CIVIS dans sa déclinaison pour la formation des enseignants. C'est aussi l'un des projets les plus ouverts thématiquement.

Françoise LORCERIE : Le fil conducteur est-il cette notion de *civic awareness* ?

Alice DELSERIEYS : Tout à fait et cette thématique peut se décliner dans de nombreux projets (développement durable, accueil des élèves allophones, etc.).

Pascale BRANDT-POMARES : Cela est tout à fait en phase aussi avec le projet de formation européenne des enseignants.

Nathalie MIKAILOFF : Il y a un ensemble d'universités qui participent à ce programme. Comment cela se passe-t-il si des partenariats extérieurs à ce collectif existant ont déjà été développés dans certains parcours, peuvent-ils s'intégrer dans le projet ?

Alice DELSERIEYS : C'est une question difficile car le choix de s'inscrire dans le réseau CIVIS implique de privilégier les universités faisant partie de ce collectif, au détriment des partenariats extérieur, avec lesquels nous travaillons pourtant parfois depuis plusieurs années. Mais la coordination de ce projet implique de faire le choix, au niveau de la politique de l'Inspé, des partenaires de CIVIS. D'autres partenariats continuent d'exister par ailleurs.

Pascale BRANDT-POMARES : Le montage de projets implique des choix. Les relations internationales d'Aix-Marseille université ne se limitent pas aux partenaires de CIVIS, néanmoins ils sont des partenaires privilégiés.

- **Présentation des travaux des Olympiades d'AMU**

Stéphane MOURLANE : Marseille, ville hôte des Jeux Olympiques 2024, accueillera des épreuves. AMU est mobilisée et la Présidence souhaite que l'université soit partie prenante dans les Olympiades culturelles qui précèdent la compétition. Le sport est un objet de recherche dans diverses composantes et laboratoires de l'université, il est aussi un enjeu de formation, notamment au sein de l'Inspé. AMU a déjà obtenu le label « Génération 2024 » servant de cadre au déploiement des activités physiques et sportives. Un groupe de travail a été constitué au sein d'AMU, qui se place sous la bannière *Sport, Culture et Citoyenneté*. Ce groupe de travail s'est ouvert à un comité de pilotage, dans lequel l'Inspé est représenté. Un contrat doctoral sur « La fabrique des territoires du sport à Marseille » a été attribué. Ce programme s'insère dans la politique sportive d'AMU, s'inscrit dans l'université « socialement engagée » et dans sa politique culturelle. Il permet de renforcer l'interdisciplinarité dans le champ scientifique et pédagogique.

- Une 1^{ère} journée interdisciplinaire sur le thème du sport sera organisée à la rentrée.

- Un évènement sportif annuel est prévu, dont la 1^{ère} édition aura lieu en 2023 : *Vogue AMU*, régates de voile rassemblant des étudiants du monde entier sur le plan d'eau de Marseille. Évènement inclusif, il souhaite mobiliser l'ensemble de la communauté d'AMU, personnels et étudiants.

Ce projet est mené en partenariat avec Marseille Provence Culture et cette opération sera financée à hauteur de 5 millions d'euros. AMU porte un projet sur le patrimoine sportif *TEPAS*, en partenariat avec la MMSH, la MSHS, l'Université Côte d'Azur et le CNRS. L'idée est *a minima* d'élaborer un agenda commun à Aix-Marseille Université sur les différentes initiatives. Pour l'instant, l'Inspé porte deux propositions :

- « Connaître les effets de la pratique physique sur la santé et le développement de la personne » (intervention auprès de lycéens, enseignement de spécialité EPS)
- « Le sport a-t-il encore sa place à l'école ? (rencontre en 2024 entre chercheurs, enseignants, élèves inspecteurs, éducateurs, entraîneurs, sportifs, élus, ...)

Ce programme est ouvert aux personnes qui souhaitent faire part d'actions et/ou de projets en cours et s'inscrire dans ce projet.

6. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16h50.

Annexe 1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement

Dépenses Fonctionnement et Investissement 2021		
Agencement bâtiments (inventoriable)	14 948	
Matériel informatique, logiciels, licences	74 516	
Mobilier Outillage (inventoriable)	13 548	
Fournitures administratives, entretien, pédagogique, vêtements EPI	97 471	
Entretien Réparations Travaux	159 393	
Missions Frais de réception	92 307	
Abonnements Documentation Reprographie (incluant DPSI)	20 556	
Déménagement, nettoyage, désinfection, dératisation, élagage, enlèvement	81 237	
Affranchissement, location TPE, frais de port	8 355	
Divers	6 588	
	568 919	
Diminutions budget initial (facturations internes)		
DEPIL	38 856	
DOSI licences	1 346	
DOSI ordinateurs	7 455	
Marché nettoyage	72 000	
	119 657	688 576
Augmentations budget initial		
FIP ECHOS	25 000	
Gabon	125 500	
Enveloppe ménage arbitrage gouvernance	5 000	
DEPIL (Abris vélos)	5 710	
SCD travaux Aix	1 304	
	162 514	
Rappel Budget 2021	617 729	780 243

Annexe 2 : Masse salariale

Réalisation des dépenses de masse salariale 2021

masse salariale Etat	17 403 476
contractuels	623 715
gagés Sauvadet	289 056
HCC EQS PCA PRP	647 913
vacations admin indemnités primes	20 722
	18 984 882

Annexe 6 : Proposition de maquette modifiée du dispositif d'aide à l'accès à l'emploi

UFR	Mentions de Master	Parcours	Institué de l'UE	Codé de l'UE (Apogée)	Semestre	Nb de Crédits	Volume horaire	Modalités de contrôle des connaissances Type CC = écrit, oral, dossier, dossier oral, TP, production numérique, mémoire-roulance 3 CC MINIMUM	Stage	Observations (contenus...) : Les UE prennent appui sur les attendus mobilisés durant les deux années de master MEEF et proposent un renforcement et un accompagnement complémentaire dans le cadre de l'insertion professionnelle en lien avec le projet de l'étudiant
INSPE	MEEF1, 2, 3	Parcours enseignants du premier degré, parcours enseignants du second degré, parcours CPE	Mobilisation de savoirs scientifiques et didactiques pour enseigner et assurer l'apprentissage de tous les élèves		Annualisé	0	70h	Aucune évaluation certificative	optionnel à l'initiative de l'étudiant	Modalités : Groupes de 30 étudiants - 70h TD Objectifs : Renforcer l'appropriation des savoirs disciplinaires et didactique pour enseigner Concevoir des démarches d'apprentissage cohérente et prendre en compte la progressivité des attentes Mobiliser les savoirs dans des contextes ciblés Enrichir la communication écrite et la maîtrise des discours Attendus de formation : Mention 1 : B1-2 / B1-3 Mention 2 : B2-2 / B2-3 Mention 3 : B3-1 / B3-2 / B3-3 Commun : A6 Contenus : • Savoirs scientifiques et didactiques dans la spécialité ou la discipline choisie ou dans les fondamentaux et les domaines de la polyvalence pour le professorat des écoles • Objectifs et contenus d'enseignement, démarches d'apprentissage et compétences. • Analyser, élaborer des synthèses, problématiser et hiérarchiser, • Mobiliser ses connaissances pour présenter un raisonnement pédagogique contextualisé en fonction d'un public donné et d'une situation déterminée
INSPE	MEEF1, 2, 3	Parcours enseignants du premier degré, parcours enseignants du second degré, parcours CPE	Conduite d'un enseignement explicite et pratique éducative attentive aux besoins de l'élève		Annualisé	0	35h	Aucune évaluation certificative	optionnel à l'initiative de l'étudiant	Modalités : Groupes de 30 étudiants - 35h TD Objectifs : Prise en compte de la diversité des élèves ; Inclusion et pratiques pédagogiques Elaborer des situations d'enseignement-apprentissage permettant la prise en compte de la diversité des élèves et la gestion des temps pédagogiques Enrichir la communication orale et la posture professionnelle réflexive Attendus de formation : Mentions 1 et 2 : B4 / B5 / B7 / A6 Mention 3 : B3-4 / B3-7 / A6 Commun : B1-1 / B2-1 / B3-1 Contenus : • Ecole inclusive et différenciation pédagogique • Analyse de situations d'enseignement apprentissage • Evaluation et outils de suivi des élèves • Mises en situations professionnelles et prise en compte de la diversité des élèves
INSPE	MEEF1, 2, 3	Parcours enseignants du premier degré, parcours enseignants du second degré, parcours CPE	Accompagnement au projet professionnel et à l'exercice du métier		Annualisé	0	35h	Aucune évaluation certificative	optionnel à l'initiative de l'étudiant	Modalités : Groupes de 30 étudiants - 35h TD Objectifs : Accompagnement dans l'organisation de l'année et dans la construction du projet professionnel Renforcer l'appropriation des valeurs de la République, les exigences liées à l'exercice du métier d'enseignant et de CPE Evoluer dans son environnement professionnel, en comprendre les problématiques et conduire des démarches réflexives Attendus de formation : Commun : A7 / A9 / C5 Commun : A1 / A2 Commun : A6 / A10 / C1 Contenus : • Approche affective et construction du projet personnalisé de formation et d'orientation • Engagement dans le métier et communication dans le contexte professionnel • Valeurs citoyennes (laïcité, lutte contre la discrimination, égalité filles-garçons) • Mises en situation contextualité et réflexivité professionnelle à partir de situations vécues ou rapportés

Annexe 7 : Modification des calendriers de candidatures 2022-2023 en 1^{ère} année de master MEEF

Contexte :

→ 28 février 2022 : circulaire relative à l'admission et à l'inscription en 1^{ère} année de master

- Obligation de notifier aux étudiants les réponses à leurs demandes d'admission

AU PLUS TARD LE 24 JUIN 2022

Or nous avons voté un calendrier qui clôt les dépôts des candidatures au 26 juin pour les parcours de la mention 2 et 4

Obligation de revoir les dates de fermeture des candidatures au 15/06

Mention	Parcours type (PT)	Options et sites	Capacité d'accueil par OPTION de PT (pour info) Mention (soumise au vote)	Dont capacité réservée prévisionnelle	Campagne de recrutement - mention		Campagne recrutement - PT Les dates doivent être bornées par les dates de recrutement de mention	
					Date ouverture (=date de début du dépôt des vœux dans e-Candidat)	Date fermeture (=date de retour des dossiers dans e-Candidat)	Date ouverture (=date e-Candidat)	Date fermeture (=date e-Candidat)
		Enseigner les lettres, le français langue étrangère au CLG & LGT - Lettres classiques (option)	30	5	5.04.2022	15.06.2022	5.04.2022	15.06.2022